

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00310

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE LA TOUR-EN-JAREZ - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE
LA SALLE VICTOR PIALAT**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 29 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 98

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170620-D20170031010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171017

M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Christine ROUX, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE LA TOUR-EN-JAREZ - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE VICTOR PIALAT

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les projets de construction ou réhabilitation d'un bâtiment avec végétalisation significative du bâti sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site, valorisation du lieu ;
- mobilité durable et accessibilité ;
- matériaux et filières durables ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de La Tour-en-Jarez sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour son projet de restructuration et extension de la salle Victor Pialat.

II. Le projet porté par la commune de La-Tour-en-Jarez

La commune de La Tour-en-Jarez mène depuis plusieurs années une réflexion sur le fonctionnement et les capacités des bâtiments et espaces publics de la commune.

La salle Victor Pialat, en particulier, rencontre des problèmes de fonctionnement (exiguïté des locaux, effectif de la cantine en très forte augmentation...), alors même qu'elle joue un rôle important dans la politique de gestion commune de certains équipements avec la commune de L'Étrat.

En cohérence avec ces réflexions, la commune conduit un projet de restructuration et d'extension de la salle Victor Pialat. Le projet comprend :

- le déplacement et l'agrandissement de la cantine scolaire, avec mise aux normes de la cuisine, afin de permettre l'accueil de 110 enfants (au lieu des 90 actuellement accueillis) ;
- la création d'un gymnase pouvant accueillir selon les normes des différentes fédérations des compétitions de tennis, de basket, de volley-ball, de badminton et les associations de danse, de gymnastique... comprenant des vestiaires mutualisés avec les terrains extérieurs de football et de basketball et des gradins de 80 places ;
- la création d'une salle de spectacle et de conférences, avec scènes, loges, rangement de décors répondant aux besoins de deux associations théâtrales, une régie son et lumière, un foyer comportant bar, vestiaire, coin cuisine pouvant s'ouvrir sur l'extérieur, auvent pour les manifestations festives... ;
- la création de rangements pour l'ensemble des associations de La Tour-en-Jarez (Comité des fêtes, Tour Sport Loisirs...) ;
- la création d'un grand espace extérieur sur toiture, faisant office d'esplanade publique et comportant une zone de parking ou d'activité (marché, accueil d'événements) et un parvis paysager à usage de promenade et d'aire de jeux pour les enfants.

Les travaux rendent également possible la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour l'ancienne salle, l'extension neuve étant bien entendu conforme.

Le projet met en œuvre environ 290 m² de toiture végétalisée pour environ 1 050 m² de toiture neuve, soit près de 30 % de végétalisation des toitures neuves, et pour environ 1 500 m² de surface totale de toiture, soit près de 20 % de la surface totale de toiture.

Le coût total d'opération est estimé à 2 682 394,00 HT, dont 2 432 444,00 € de dépenses éligibles.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de La Tour-en-Jarez s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 48 114,66 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Comme suite à la demande de la commune, il est donc proposé une aide à hauteur de 48 114,66 € pour ce projet.

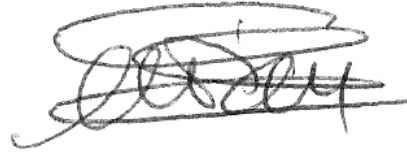
La commune sollicite également une subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 100 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de La Tour-en-Jarez pour son projet de restructuration et extension de la salle Victor Pialat, à hauteur de 48 114,66 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU